

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

*Séance du 28 mars 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	08 mars 2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

**Etaient présents :** Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

**Absents et excusés :** Michel ALBESPY (pouvoir à Patrick GAYRARD), Mathilde ANDRE, Laëticia CAYREL (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Philippe TABARDEL),

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Emilie CHABRIER a été désignée secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

### 07-ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 AU GASTADOUS

**Préambule :**

*La commune de Druelle Balsac a mis en place une politique d'action sociale en faveur des enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires permettant ainsi de développer des actions sur les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire.*

Le Maire rappelle la volonté de développer la politique éducative globale sur le territoire en partenariat avec l'Association Les Gastadous.

L'association, en partenariat avec la commune de Druelle Balsac a pour objectif général de développer et de pérenniser des actions contribuant à la mise en œuvre de la politique éducative globale sur le territoire de la commune.

Les objectifs principaux sont :

1. L'accueil de loisirs périscolaire pour la prise en charge et l'animation des enfants pendant les temps périscolaires
2. L'accueil de loisirs extrascolaire pour les enfants pendant les vacances scolaires,
3. Développer toute action éducative complémentaire.

La commune s'est engagée à la soutenir matériellement et financièrement par la mise à disposition des locaux et le versement d'une subvention.

Ce partenariat est formalisé par une convention qui définit les missions, les moyens et les conditions matérielles et financières.

Le Maire propose l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024 d'un montant de : **23 847 euros**

Le conseil municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition telle décrite ci-dessus,
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2024 au compte 65748
- autorise le maire à signer la convention de partenariat

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits  
Pour extrait conforme, Le 29 mars 2024

Signé par Patrick GAYRARD,  
Maire,  
Dématérialisé

Le secrétaire, Emilie CHABRIER



Certifiée exécutoire par M. Le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : **2 AVR. 2024**  
et de la Publication le : **2 AVR. 2024**

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 07- ATTRIBUTION SUBVENTION 2024 LES GASTADOUS

.....  
Date de décision: 28/03/2024

Date de réception de l'accusé 02/04/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240328\_07

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240328-20240328\_07-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .2

Finances locales

Subventions

attribuées aux associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DB 07 Subv. 2024 Gastadous.pdf ( 99\_DE-012-200064665-20240328-  
20240328\_07-DE-1-1\_1.pdf )